



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

PRÉFECTURE  
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de  
l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et du Développement Durable

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

FORMATION "SITES ET PAYSAGES

Séance du 27 juin 2018

COMMUNE	FREJUS
DOSSIER	Classements et déclassements d'espaces boisés classés
PÉTITIONNAIRE	M.SERT, Mme DUMOULIN, Mme AUZOLAT, Mme GHORIS et M.WAZYLYNA
RAPPORTEUR	DDTM
TEXTES	Code de l'urbanisme – Articles L.121-27 et R.146-1

AVIS

Les membres de la CDNPS émettent un avis favorable à l'unanimité sur les propositions de classements et de déclassements d'EBC sauf sur les secteurs ou parties de secteurs mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Pour	Abstention	Avis CDNPS	Observations
DM-A2	2 votes favorables : Messieurs DECARD ET MICHEL		Avis défavorable Avis défavorable à l'unanimité pour le parking	
DM-A3			Avis favorable	
DM-SCP2		1 abstention : M. DANGEARD 2 abstentions : Mme LEPINE Et M. LAFFITE	Avis favorable	le projet de route sera revu par la CDNPS Le dossier devra faire référence au repérage dans le PLU et au vieillissement des végétaux et intégrer les prescriptions de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme Dans le PLU. retrait du plan projet.
DS DEVECO 3		1 abstention : M. LAFFITE	Avis favorable avec réserve	
DS-CP4			Avis favorable à l'unanimité	
DS-CP3		2 abstentions : Messieurs DANGEARD et LAFFITE	Avis défavorable à l'unanimité Avis favorable	

S'agissant de la famille 5 « les évolutions des espaces boisés classés pour prise en compte d'erreurs matérielles », l'avis intègre le caractère exhaustif et définitif de ces régularisations afin que la CDNPS n'ait pas à se prononcer ultérieurement sur un nouvel ensemble de régularisations dans 5 ou 10 ans à l'occasion, notamment, de la révision du plan local d'urbanisme. Les futurs « déclassements pour erreurs matérielles » seront dorénavant considérés comme des infractions et la remise à l'état naturel sera prescrite.

La présidente de séance,

Caroline BERRETTA